



**SYMALIM
SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT
ET LA GESTION DE L'ILE DE MIRIBEL JONAGE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 30 septembre 2022**

N° : 2022-80
OBJET : Actualisation de l'autorisation de programme n°2201 « Programme de restauration du Rhône de Miribel Jonage : accompagnement à la refonte »

Date de la convocation : **Vendredi 23 septembre 2022**

Secrétaire de Séance : **M. VIEIRA**

L'an deux mille vingt-deux, le trente du mois de septembre, les membres du Comité Syndical du SYMALIM (syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel-Jonage) se sont réunis. Cette réunion a eu lieu au Grand Parc Miribel Jonage (Salle Paris 2024).

Nombre de délégué·e·s : 30	Présent·e·s : 20	en droits de vote : 67
Nombre de droits de vote : 105	Pouvoirs : 6	en droits de vote : 26
	Votant·e·s : 26	en droits de vote : 93

Liste des présent·e·s :

nombre de votes /délégué·e

METROPOLE DE LYON	M. ATHANAZE	5
	M. BENZEGHIBA	5 + 5
	MME CREUZE	5 + 5,5
	MME DEHAN	5
	MME EL FALOUSSI	5
	M. GOMEZ	5
	MME GROSPELLE	5
	M. QUINIOU	5 + 1,5
	M. RAY	5
	MME REVEYRAND	5
	M. SELLES	5
	M. VIEIRA	5 + 5
CONSEIL DEPARTEMENTAL AIN	M. GAITET	4
CCMP	M. LARIVE	1,5
	MME TERRIER	1,5
LYON	M. CHAPUIS	5,5 + 5
	MME TOMIC	5,5

VILLEURBANNE	M. BRISSARD	4
	M. VERMEULIN	4 + 4
DÉCINES-CHARPIEU	MME FAUTRA	3
	M. ALLOIN (SUPPLEANT)	3
MEYZIEU	M. QUINIOU	3
VAULX-EN-VELIN	M. FISCHER	3
JONAGE	M. BARGE	2
MIRIBEL	M. LADOUCE	2
BEYNOST	M. MANCINI	1
JONS	MME LE GREN	1
NEYRON	M. BRIERE	1
NIÉVROZ	M. THIEBAUT	1
SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST	M. GOUBET	1
THIL	MME POMMAZ	1

Ont donné pouvoir:-

Mme Tomic à Mme Creuze / Mme Groperrin à M.Vieira / M.Athanaze à M.Chapuis/ M.Gomez à M.Benzeghiba/ M.Terrier à M.Quiniou/ M.Brissard à M.Vermeullin

Madame la Présidente expose,

Le présent rapport a pour objet, conformément à l'article R2311-9 du Code général des collectivités territoriales, la révision des autorisations de programme (AP) à l'occasion d'une étape budgétaire.

A l'occasion de la décision modificative n°3 du budget principal du Symalim pour l'exercice 2022, il convient de mettre à jour la répartition des crédits de paiement, ainsi que le montant global de l'autorisation de paiement suite à la clôture de la consultation.

Le montant global de l'autorisation de programme est augmenté de + 121 000 € soit un montant après modification de 281 000 €.

CP – Crédits budgétaires	2022	2023	2024	TOTAL
Dépenses prévisionnelles	91 000 €	160 000 €	30 000 €	281 000€

CP – Crédits budgétaires	2022	2023	2024	TOTAL
Recettes prévisionnelles	35 013 €	129 546 €	66 525 €	231 084 €
<i>Subvention Agence de l'eau</i>	0 €	94 533 €	31 512 €	126 045 €
<i>Subvention EDF</i>	35 013 €	35 013 €	35 013 €	105 039 €

Vu l'exposé de la Présidente,
 Et après en avoir délibéré à l'unanimité,
 Le Comité Syndical :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à actualiser l'autorisation de programme n°2201 « Programme de restauration du Rhône de Miribel Jonage : accompagnement à la refonte » telle que présentée ci-dessus ;
- **DIT** que les crédits de paiement de 2022 sont inscrits au budget principal 2022 du Symalim.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

La Présidente
 Catherine CREUZE

